



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DU HAUT-RHIN

4 RUE DE CHEMNITZ - BP 2295 - 68069 MULHOUSE CEDEX 2

Tel : 03.89.33.14.40 – Email : comite@basket68.com

Sites internet : www.basket68.com et www.facebook.com/comite.basket.68

PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR N° 3 DU 8 FEVRIER 2021 CONSULTATION A DISTANCE

Les Membres du Comité Directeur ont été consultés à distance. Les réponses devaient parvenir au Comité Départemental pour le 8 février 2021.

Ont répondu à la consultation dans les délais :

Mmes Edith FREY – Nathalie GESSIER - Julie GREGOIRE – Bettina KOHLER - Cindy KOHLER – Sandra LAMOUCHE - Jeannine MERCIER - Chantal TSCHAEN.

MM. Luc BAUMANN - Emmanuel CORRADO – Daniel DESESTRETS – Jérôme DHOLLANDE – Laurent JOLIMET - Geoffroy KAEMMERLEN – Benoit KLEIBER – Serge KREBS - Pierre KRICK - José MORENO – Gérard NAAS – Alain RINGEISEN – Eric RUNSER – Bruno SCHAFFNER.

1) REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENGAGEMENTS ET DES AVANCES DE LA PEREQUATION

Le Président a adressé le courrier suivant aux Membres du Comité Directeur :

« Chers Amis,

J'espère vous savoir tous en bonne santé par ces temps difficiles.

L'activité du Comité est actuellement réduite au strict minimum, les salariés sont à la maison en activité partielle même si certains viennent malgré tout assurer quelques tâches urgentes de façon très ponctuelle.

Comme vous pouvez le constater, la reprise des sports en salle n'est pas pour demain, ni même pour après-demain.

Pour cette raison et en accord avec mes collègues du Bureau, nous envisageons de faire un geste financier vers les Clubs afin de mettre un peu de baume au cœur à tous ces bénévoles sevrés de BASKET.

Le total des engagements encaissés à l'heure actuelle représente environ 24 400 euros ; nous vous proposons de rembourser de suite 50% de ce montant, soit 12 200 euros environ, sachant que cette somme est entièrement couverte par la prise en charge de l'activité partielle par l'Etat (les salariés ne nous coûtent rien actuellement) et la demande de mise an activité partielle pour les mois de février, mars et avril a été rédigée aujourd'hui.

Ce montant sera sans doute revu à la baisse, puisque nous envisageons de ne pas rembourser les Clubs qui ne sont pas à jour concernant la facturation des licences.

Portez-vous bien et prenez bien soin de vous

Le Président »

D'autre part, lors de la dernière réunion du Bureau en visioconférence, l'éventualité de rembourser les avances faites par les clubs au titre de la péréquation a été évoquée. En cas de reprise, un appel de fonds sera fait.

Les Membres du Comité Directeur ont été sollicités pour répondre aux questions suivantes :

1) Etes-vous d'accord pour rembourser 50 % des frais d'engagements courant du mois de février 2021 ?

Réponse : 22 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

2) Etes-vous d'accord pour rembourser les avances faites au titre de la péréquation ?

Réponse : 22 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

Les remboursements (engagements et péréquation) ne seront effectués qu'aux clubs en règle avec la facturation des licences et autres envoyée par le Comité Départemental.

La Secrétaire Générale

Le Président

Chantal TSCHAEN

José MORENO